

Conseil municipal de Saint Nicolas du 02-11-2015

Présents: Mmes Ghislaine LARTIGUE, Nadine LEZAY-PINSON, MM. Patrick CREMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Stéphane LIMOUSIN, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Pascal ROTTE.

Absents excusés: Mme Esperance JULIEN, M. Philippe ROCCHIETTI.

1- Point sur les finances de la commune

Il n'y a pas d'écart majeur par rapport aux prévisions budgétaires. L'année devrait se terminer sur un solde positif compris entre 175 000 à 200 000 €.

2- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village

Le planning du projet prend un peu de retard sans toutefois remettre en cause la date de début des travaux toujours prévue au second semestre 2016.

La procédure d'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre est en cours. L'ouverture des plis aura lieu le 12 novembre.

Les demandes de subventions, qui doivent être réalisées avant le 31 décembre, seront faites sur la base des prix estimés par les services de l'agglomération d'Agen.

3- Travaux de voirie prévus en 2016

En 2016, les travaux prévus concernant la voirie sont les suivants:

- élagage de 10 platanes supplémentaires sur la route de Sauveterre,
- réalisation de la 2ème tranche des travaux de réfection de la chaussée entre Caudecoste et Saint Sixte. La 1ère tranche se déroulera en fin d'année 2015 en partant de Caudecoste. Il est à noter que la réfection de cette chaussée est découpée en 4 tranches annuelles. La réfection sera donc terminée en 2018,
- réalisation de la 2ème tranche des travaux de réfection de la route de Berty de Sans jusqu'à mi chemin de Berty.

4-Parking proche de l'école maternelle

Ce parking est dangereux pour les enfants aux heures de rentrée et de sortie des classes. En effet, de nombreux véhicules manœuvrent dans un espace réduit avec des enfants qui circulent entre les voitures.

Il est décidé de demander aux parents d'élève de ne plus utiliser ce parking pour déposer les enfants et de se garer sur le grand parking à côté de la salle des fêtes.

Un mot précisant ces nouvelles modalités sera adressé aux parents.

D'autre part, il faudra réfléchir à une plus grande sécurisation du grand parking. De nombreux enfants y sont présents lorsque les bus et des voitures de parents y circulent.

5- Réfection de la cour de l'école

Le revêtement de la cour de l'école est recouvert de nombreux petits cailloux qui peuvent être projetés lorsque les enfants courent ou jouent au ballon. Certains jeux et les dalles souples sur

lesquelles ils sont installés sont vétustes.
Un devis sera demandé pour aspirer les cailloux.
Les jeux endommagés et les dalles souples seront remplacés en 2016.

6- RAM de Layrac

Le RAM (Regroupement d'Assistantes Maternelle) de Layrac apporte une aide aux assistantes maternelles et aux parents qui le souhaitent.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année à venir.

7- PLUi

La phase d'étude du PLUi devrait se terminer en juin 2016.
Un bureau d'étude rencontrera la municipalité en décembre afin d'identifier les possibilités de terrain à construire.
Le PLUi devrait entrer en vigueur au cours du premier semestre 2017.

8- Annulation du système de télé alerte CEDRALIS

Le système de télé alerte CEDRALIS coûte 500 € par an.
L'agglomération d'Agen a mis en place un système d'alerte aux caractéristiques identiques pour 130 € par an. Elle prend en charge la moitié du coût.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'utilisation du système proposé par l'agglomération d'Agen.

9- Décisions modificatives

Dans la comptabilité de la mairie, il reste une ligne de 50€ correspondant à des impayés qui datent de l'époque où la municipalité facturait l'enlèvement des ordures ménagères.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour passer cette somme en pertes et profits.

La municipalité doit payer le raccordement des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux au réseau général.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour acquitter la somme due.

10- Jardin du souvenir

Des administrés nous ont fait remarquer que le jardin du souvenir méritait d'être mis en valeur et embelli.
Un travail dans ce sens sera réalisé en 2016.
A cette occasion, il faudra étudier le déplacement du columbarium et son extension.

11- Divers

Les petites routes de la commune peuvent être ressenties comme dangereuses car la vitesse des véhicules y est parfois jugée excessive. Le croisement avec un autre véhicule devient alors délicat.
Il sera demandé à l'agglomération d'Agen de tondre plus fréquemment les bas-côtés afin de donner plus de largeur à la route et de favoriser ainsi les croisements de véhicules.